

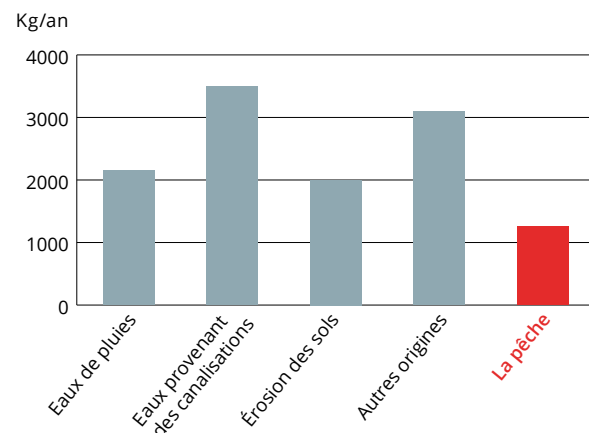
Comment le plomb se retrouve-t-il dans l'environnement ?

L'utilisation du plomb dans la pêche est une pratique de longue date. Par sa densité élevée, sa souplesse et sa malléabilité, le plomb est utilisé à travers le monde entier comme lest dans la pêche et ce depuis des siècles. Il reste toutefois un métal lourd toxique.

En Suisse, près de 12'000 kg de plomb d'origines diverses se retrouvent annuellement dans les eaux de surface. La pêche est responsable pour sa part d'une quantité estimée à 1'250 kg par an.

Dans le cas de la pêche de loisir, le plomb provient essentiellement de la perte d'appâts dans les cours d'eau. La pêche professionnelle, par la perte de parties de filets dans les lacs, n'est responsable que dans une moindre mesure.

Quantités annuelles de plomb introduites dans le milieu naturel



Source: Taverna et al., 2020. Plomb - utilisation, élimination et rejet dans l'environnement. Étude sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement OFEV. GEO Partner AG, Zürich



ATTENTION !

Le plomb n'est pas le seul matériau problématique pour les organismes vivants dans les cours d'eau. Les plastiques, tels que le caoutchouc, les fils de pêches et d'autres matériaux synthétiques peuvent également être nuisibles pour les organismes aquatiques, que ce soit par l'émission de substances dangereuses ou par leur ingestion avec la nourriture. Il faut donc veiller à ce que ces matériaux ne soient pas rejetés dans l'environnement. La nature t'en sera reconnaissante !



PDF du dépliant

Responsables : Fédération Suisse de Pêche (FSP) | Schweizerischer Berufsfischerverband (SBFV) | Association Suisse Romande des Pêcheurs professionnels (ASRPP) | Association Suisse des Gardes-Pêche (ASGP) | Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Photos : © Michel Roggo / roggo.ch (Photo de couverture et photo de poisson); nymphen.ch (Poids du métal); flywithus.ch (Lest-grenaille en étain); Fédération Suisse de Pêche (FSP) (Autres photos)

Octobre 2020

En finir avec le plomb dans la pêche



Quel est le problème ?

Sous forme dissoute ou lié à des particules, le plomb peut être ingéré par les animaux ou l'homme :

- ▶ via la chaîne alimentaire
- ▶ par inhalation de poussières et de vapeurs
- ▶ à travers la peau

Le plomb :

- ▶ endommage le système nerveux
- ▶ entrave la formation des cellules sanguines
- ▶ entraîne des troubles gastro-intestinaux
- ▶ provoque des lésions aux reins
- ▶ peut, dans le pire des cas, entraîner la mort

Une fois accumulé par le corps, le plomb n'est éliminé que très lentement. Chez l'homme, l'ingestion de quantités relativement importantes ou répétée en petites quantités durant une longue période sont nécessaires pour provoquer une intoxication au plomb. Néanmoins, plus l'organisme est petit, plus la quantité de plomb nécessaire pour provoquer des dommages est faible. Des plombs de faible dimension (par exemple de la grenaille de plomb) peuvent être ingérés par les oiseaux aquatiques avec leur nourriture et entraîner la mort par arrêt circulatoire.

Dans les cours d'eau, le plomb ne se dissout que de façon restreinte. Lorsqu'un plomb coule au fond du lit, il est recouvert d'une couche de sédiments ou de boue. L'oxydation conduit à la formation d'une couche compacte d'oxyde de plomb à la surface, empêchant sa dissolution dans l'eau. Ce n'est que dans les eaux acides ou par abrasion mécanique (lors du charriage) que des quantités plus élevées de plomb peuvent se dissoudre dans l'eau.

Les apports de plomb dans les cours d'eau doivent être évités !

Dans la pêche à la ligne, le plomb est utilisé sous diverses formes

Exemples :



Têtes plombées



Grenaille de plomb



Plomb poire



Plomb de traîne

§ Situation juridique

Dans certains pays, l'utilisation du plomb dans la pêche est déjà interdite. En Europe, une interdiction du plomb dans la pêche est en discussion depuis longtemps. En 2020, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, dont la Suisse est signataire, a confirmé que l'utilisation du plomb dans la chasse et dans la pêche devait être limitée.

En Suisse, l'utilisation du plomb dans la pêche est actuellement encore autorisée. Il faut cependant s'attendre à ce que la Suisse adopte la même réglementation européenne plus stricte en matière d'utilisation du plomb dans la pêche.

Les pêcheuses et pêcheurs, en tant que personnes proches de la nature, devraient s'engager à ne pas introduire de métaux lourds toxiques dans nos eaux. Nous leur demandons donc à chaque fois que cela est possible d'utiliser d'autres alternatives à ce métal et que le plomb soit utilisé uniquement avec parcimonie.

Quelles sont les alternatives au plomb ?

Les matériaux alternatifs au plomb sont par exemple le tungstène, d'autres métaux ou des pierres.

Pour certains types de pêche, il est possible de fabriquer soi-même des poids avec des produits naturels. Des filets sans plomb existent aussi pour la pêche professionnelle.



Métaux



Lest-grenaille en étain



Filament (tungstène)



Pointes plongeantes à base de tungstène (pêche à la mouche)



Pierres

^[1] Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, www.cms.int